

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2007

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord

Monsieur Michel BLONDEL, Président de la Commission Thématique n°3, Conseiller Municipal de Saint-Léger

Monsieur René CHARLET, Maire de Paillencourt

Monsieur Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N°1, Président de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois, Maire de Croisilles

Madame Maryvone RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-olle

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Paul CAULIER, SIDEN, représentant les distributeurs d'eau

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak, représentant les activités sportives nautiques

Monsieur Philippe TRUFFAUX, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Vincent KOCH, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, SD 59

Madame Stéphanie LAMAND, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

Monsieur Yann LANCIAUX, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, SD 62

Monsieur Fabien MARTIN, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord

Ont également participé :

Monsieur Jean-Marie GLACET, Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Alain SIX, Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur Fabrice THIEBAUT, Animateur du SAGE de la Sensée

Monsieur Alain TREDEZ, chargé de mission Communauté de Communes du Sud Arrageois

Absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUChart, Maire d'Hannescamps

Monsieur Jean AVRONSART, Maire de Wancourt

Madame Yvette BLANCHARD, Adjointe au Maire de Hem-Lenglet
Monsieur Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac
Monsieur Jules BOULET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Adjoint au Maire de Wavrechain-sous-Faulx
Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire de Bourlon
Monsieur Marc CAMBRAY, Maire de Lécuse
Monsieur Michel CARON, Président de la Commission Thématique N°4, Maire de Bouchain
Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves
Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger
Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Laurent COULON, 2^{ème} Vice - Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord
Monsieur Edmond CUVILLIEZ, Maire de Rumaucourt
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont
Monsieur Marcel DEPREUX, Maire de Baralle
Monsieur Albert DESPRES, Conseiller Général du Nord, Maire de Roeux
Monsieur Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Madame Marie-Lyse DUPLOUY, Conseillère Municipale de Boiry-Sainte-Rictrude
Monsieur Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies
Monsieur Edmond GAZEL, Président du Syndicat Intercommunal de la Petite Hirondelle, Maire d'Ecourt-Saint-Quentin
Monsieur Pierre GEORGET, Conseiller Régional
Monsieur Jean-Claude GOETHALS, Maire de Saint-Léger
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai
Monsieur Georges GRANSART, Maire d'Iwuy
Monsieur Jean-Luc HALLE, Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire d'Hamel
Monsieur Jean-Claude HOQUET, Maire d'Hermies, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Jacques LABALETTE, Maire d'Adinfer
Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger
Monsieur Jean-François LEMAIRE, Maire de Palluel
Monsieur Daniel LEPOIVRE, Maire d'Etaing
Monsieur Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx
Madame Jacqueline MAQUET, Conseillère Régionale
Monsieur André MARTIN, Maire de Tortequesne
Monsieur Henri MASCAUX, Maire de Bugnicourt
Monsieur Patrick MASLET, Maire d'Arleux
Monsieur Daniel MATELSKI, Maire de Sapignies
Monsieur Jean-Louis MAZZUCCO, Adjoint au Maire d'Aubenchaul-au-Bac
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux
Monsieur Julien OLIVIER, Secrétaire de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Maire de Marquion, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont
Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac
Monsieur Olivier PROUVOST, Maire de Bienvillers

Monsieur Pierre ROUSSEZ, Maire d'Henin-sur-Cojeul
Monsieur Christian SANTERNE, Vice-Président de la Communauté de Communes OSARTIS,
Maire de Rémy
Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt
Monsieur Martial STIENNE, 1^{er} Vice-Président de l'Institution Interdépartementale Nord -
Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-
Calais
Monsieur Didier TASSEL, Maire de Fressain
Monsieur René VERFAILLIE, Maire de Neuville-Vitasse
Monsieur René VITEZ, Maire de Doignies
Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS, Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Daniel BARBIEUX, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du
Nord
Monsieur Christian BULOT, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Marc DELABRE, Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord, représentant
l'Hôtellerie de Plein Air
Monsieur Henri DELATTRE, représentant la Fédération Départementale du Nord pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Pierre DEMAREST, Directeur de l'Agence d'Arras de la Compagnie Générale des
Eaux, représentant les distributeurs d'eau
Monsieur Paul DROMBY, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Alain FAUQUET, représentant le Comité Régional du Tourisme
Monsieur Pierre GEUDIN, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité 59/62 du Mouvement National de Lutte pour
l'Environnement, représentant les Associations de défense de l'environnement
Monsieur Michel HUART, représentant les activités sportives nautiques
Monsieur Pierre HOUBRON, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du
Pas-de-Calais
Monsieur Pascal LAGE, représentant l'Hôtellerie de Plein Air
Monsieur Hervé LEJOSNE, représentant les propriétaires riverains
Monsieur Jean-Pierre MARSON, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-
de-Calais
Mademoiselle Sophie PERRET DU CRAY, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie
du Pas-de-Calais
Monsieur Marcelin PETIT, représentant les Associations de défense de l'environnement
Monsieur Philippe RENO, représentant les propriétaires riverains
Monsieur Dominique RICHE, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
Monsieur Bernard SANDRAS, représentant le Comité Régional du Tourisme
Monsieur Christian SOYEZ, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur André URBANIJA, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Jean-Claude VALIN, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

Monsieur Daniel VANTOUROUX, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Denis WEISS, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet du Nord

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord

Le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais

Le représentant de la Direction Départementale de l'Équipement du Nord

Le représentant de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord

Le représentant du Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et de la Mission Inter Services de l'Eau du Nord

Mme RINGEVAL ouvre la séance en accueillant les membres de la Commission Locale de l'Eau dans la salle des fêtes de sa commune. Elle explique que l'absence de nombreuses personnes est due au déroulement de plusieurs réunions ce même jour.

M. BEAUCHAMP remercie les membres de la CLE pour leur participation à cette cinquième réunion. Il remercie ensuite Madame RINGEVAL pour avoir accepté d'accueillir la CLE dans la salle des fêtes de sa commune et pour le soutien qu'elle apporte au SAGE de la Sensée. Il indique qu'à chaque fois qu'il le faut, Madame RINGEVAL met en avant les intérêts du SAGE de la Sensée et ses actions.

Il poursuit en expliquant que la réunion est destinée à aborder des points et des sujets importants pour le territoire de la Sensée tels que l'étude hydraulique globale, l'action pilote de lutte contre l'érosion, la DCE ou encore le projet de canal Seine Nord.

Aussi, étant donné que l'assainissement non collectif fait l'objet depuis quelques temps de nombreuses questions, il apparaissait indispensable de pouvoir en débattre lors d'une réunion de CLE avec un spécialiste. Ce spécialiste, c'est M. Alain SIX de l'Agence de l'Eau qui est venu spécialement pour éclairer les membres de la CLE sur ce domaine.

M. BEAUCHAMP présente ensuite l'ordre du jour de la réunion :

1. **L'état d'avancement de l'étude hydraulique globale sur le bassin versant de la Sensée ;**
2. **L'état d'avancement de l'action pilote de lutte contre l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, par Monsieur Alain TREDEZ, Chargé de mission de la Communauté de Communes du Sud Arrageois ;**
3. **Le point sur le projet de canal Seine Nord ;**
4. **L'état d'avancement des travaux engagés dans le cadre de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, par Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois Picardie ;**
5. **La présentation du décret du 10 août 2007 relatif aux SAGE et modifiant le Code de l'environnement, par Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois Picardie ;**
6. **Les aspects économiques et techniques de l'assainissement non collectif, par Monsieur Alain SIX, Agence de l'Eau Artois Picardie.**

Il cède ensuite la parole à Monsieur THIEBAUT pour qu'il présente l'avancement de l'étude hydraulique.

1. L'état d'avancement de l'étude hydraulique globale sur le bassin versant de la Sensée

La présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

Principaux propos retenus.

M. BEAUCHAMP confirme le fait qu'en fonction des résultats obtenus depuis que le réseau de mesures est opérationnel, il sera envisagé ou non de reconduire de deux fois une année la campagne de mesures.

M. DUE demande des explications sur la situation de la rivière Sensée aval, pour qu'elle nécessite une réalimentation.

M. BEAUCHAMP indique que le canal du Nord coupe la rivière Sensée en deux parties distinctes et indépendantes et qu'à l'époque de sa construction, les préoccupations environnementales n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Ainsi, la Sensée aval, située entre Arleux et Bouchain n'est plus alimentée naturellement. A Brunémont et Oisy le Verger, il n'y a pas d'eau dans la rivière. Lors de la création du canal, les VNF avaient besoin d'eau pour assurer la bonne navigabilité du canal, et ont donc relié la Sensée amont au canal, privant la Sensée en aval d'une alimentation naturelle. Les conséquences sur la rivière sont importantes, c'est pourquoi un des objectifs de l'étude hydraulique est d'étudier les modalités de réalimentation de la rivière.

M. TRUFFAUX précise qu'il existe des cas similaires ailleurs, où les rivières sont coupées par des canaux.

M. DUE soulève un autre problème, celui de la Sensée qui coulait autrefois à Croisilles et dont on ne connaît pas les raisons.

M. THIEBAUT indique qu'il est possible que ce soit les prélèvements dans la nappe qui ont modifié le régime de la rivière. L'étude apportera des précisions sur ce point.

M. RENARD signale qu'il connaît bien la région de Croisilles et ne pense pas que le canal du Nord soit à l'origine du manque d'eau dans la rivière. Il ajoute que le débit de l'Agache a aussi tendance à diminuer.

M. BEAUCHAMP pense que les prélèvements intensifs, sans contrôle, ont peut être un rôle sur le fonctionnement des rivières.

2. L'état d'avancement de l'action pilote de lutte contre l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Arrageois

La présentation est jointe en annexe de ce compte rendu.

Synthèse des propos de M. TREDEZ

Le secteur du Sud Arrageois est considéré en aléa érosif fort, cela est dû à une conjugaison de plusieurs facteurs dont l'occupation des sols, la pédologie et la topologie.

Les vallons sont généralement occupés par une pièce de culture d'une dizaine d'hectares. L'eau rencontre un sol battant, liquéfie sa partie supérieure et accumule la boue dans le fond. Les chemins bordant les parcelles sujettes à l'érosion ressemblent à des champs, car étant recouverts de boues. Ces problèmes sont généralisés à l'échelle du territoire. Pour apporter des remèdes, le SAGE est la bonne échelle. Aussi, dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté de Communes du Sud Arrageois engage un plan général de lutte contre l'érosion, en complément de ses actions en terme de gestion différenciée des cours d'eau menées par les brigades vertes. Il est ressorti des ateliers de réflexion et d'élaboration de l'Agenda 21 une attente très forte de la part de la population, qui a conscience du problème.

Ce problème ne se manifeste pas seulement lors des orages, 8 jours de pluies continues suffisent à déclencher le phénomène. Les cours d'eau font aussi parties des victimes : ils s'ensavent, montent en charge et débordent. Il convient donc de mettre en place des zones d'expansion des crues, en travaillant le plus en amont possible. A seulement 200 m du plateau, l'érosion apparaît déjà. Dans les champs de maïs, malgré des sillons perpendiculaires à la pente, l'eau trouve son chemin. L'étude d'HYDRATEC préconisait la reformation du lit de la Sensée. Cela est intéressant mais pas sous sa forme ancienne.

Parmi les actions à mener, il convient de s'intéresser d'abord à ce qui est déjà fait. Une bande enherbée plus une bande boisée, cela existe et demande à être généraliser en concertation avec le monde agricole. Des haies et des fossés de rétention bien placés, notamment en bordure de voeries, sont aussi à préconiser.

Leur localisation a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'Agenda. Des relevés des vallons secs et des lieux d'érosion ont été menés. Dans le secteur test, M. BLONDEL a positionné des éléments à l'échelle du cadastre. Lors du dernier comité de pilotage de l'étude, il a été demandé de bien définir le périmètre de l'étude, de façon à obtenir une zone pertinente et cohérente. Le périmètre de la zone pilote s'est donc élargi de façon à intégrer le territoire d'Ervillers, telle que le demandait l'Agence de l'Eau pour prendre en compte

également les ruissellements urbains. Le périmètre de la zone pilote affiche donc une cohérence hydraulique, il constitue un sous bassin versant. La Communauté de Communes du Sud Arrageois a délibéré récemment pour mener une étude de faisabilité, visant à chiffrer et détailler les aménagements doux à mettre en œuvre sur le site pilote. L'étude s'engagera en 2008. L'Agence de l'Eau, la Région et le Feder sont sollicités pour aider financièrement. En sachant que si l'Agence s'engage dans cette étude, les autres organismes suivront.

L'ensemble du bassin à traiter représente un territoire d'une superficie de 60 Km². L'étude constitue un plan d'actions sur environ 15 Km², et donc un premier pas acceptable par rapport aux 60 Km².

Principaux échanges retenus.

M. BEAUCHAMP remarque l'intérêt soulevé par M. TREDEZ de réussir dans cette action pilote, qui est reproductible, pour ensuite la généraliser à l'ensemble du périmètre du SAGE Sensée. Il ajoute ne pas comprendre si l'Agence de l'Eau ne finance pas cette étude.

Mme AUBERT précise que M. TREDEZ a présenté une problématique qui nécessite de retenir la terre, et par conséquent de mettre en place des digues, des haies, des bandes enherbées et des mesures agronomiques. Dans le projet, il y a des possibilités de financement de la part de l'Agence de l'Eau, la Région ou le Feder, mais on ne voit pas la participation du monde agricole techniquement ou financièrement. Aujourd'hui, l'absence de l'engagement de l'Agence est dû au fait qu'elle souhaite que le monde agricole participe plus, et bien sûr dans la concertation avec tous les acteurs. L'Agence attend donc des signes du monde agricole indiquant qu'il s'engage plus activement.

M. BEAUCHAMP souligne un pas fait par l'Agence, car ce n'est pas une négation. Lors de la rencontre avec le Directeur de l'Agence, il avait été indiqué la nécessité de réunir autour d'une table l'ensemble des acteurs concernés, le monde agricole et la chambre d'agriculture. Dans le canton d'Arleux, à Erchin, la chambre d'agriculture a participé activement à un projet de lutte contre l'érosion et les coulées de boues.

M. TRUFFAUX rappelle qu'il représente le monde agricole. Il apporte des explications au fait que le monde agricole est réticent à s'engager : il doit faire face à de nombreux problèmes administratifs, les mesures de suivi et de contrôle découragent. Il ajoute que de nombreuses études et des réalisations concrètes à des coûts raisonnables ont été menées par la chambre d'agriculture. Dans la région de Montreuil, une action forte a été menée sous le conseil de la chambre, et a abouti à un très bel exemple. Cette action peut être menée sur le bassin de la Sensée, mais il faut que le système mis en place fonctionne correctement. L'agriculture ne traîne pas des pieds, mais le secteur n'est pas considéré comme prioritaire. A Montreuil, des accords ont été signés hors cadre MAE, puisque les fascines ne sont pas éligibles aux MAE. Il y a aussi des contraintes de largeur, et cela est dit depuis longtemps. Donc, il faut faire bouger ce système administratif et faire que les fascines soient éligibles.

M. TREDEZ répond que la chambre d'agriculture a toujours été présente à chaque réunion du comité de pilotage de l'étude. Messieurs DERANCOURT et LECOUFFE en sont les représentants et se sont engagés à contacter les agriculteurs concernés. Concernant les

MAE, elles ont été introduites à l'étude par la DIREN, les fascines ne sont pas éligibles, mais les haies le sont, cela signifie que le comité de pilotage s'engage dans la bonne voie.

M. DUE souligne que la DIREN apporte son soutien pour que le secteur d'étude devienne éligible aux MAE.

M. TRUFFAUX remarque que la DIREN a un double langage, elle dit que le monde agricole ne fait rien, et que si rien n'est fait, il y aura un passage en force. A Montreuil, les communes et les collectivités ont participé. Si les financements étaient difficiles à trouver, il y a eu d'autres chemins pour aider l'agriculture. Le problème provient du fait que le système n'est pas adapté, il faut faire bouger ce point là.

M. BEAUCHAMP déclare que pour faire bouger les choses, il faut les mêmes exigences dans tous les territoires de SAGE. Il ajoute regretter l'absence de la DIREN, et être satisfait de la possibilité de financement par l'Agence.

Mme AUBERT précise qu'il n'y a pas de garantie à 100% d'un engagement de l'Agence. Le dossier est étudié pour savoir s'il entre dans les critères du 9^{ème} programme et s'il peut donc recevoir une contribution.

M. TRUFFAUX remarque que si l'Agence donne son accord, on aura résolu seulement 15 km² du problème et ailleurs il n'y aura rien de réaliser.

M. BEAUCHAMP souligne l'évolution du dossier depuis la rencontre en juillet du Directeur de l'Agence de l'Eau, et aussi l'évolution du discours de l'Agence. Depuis juillet et les grenelles de l'environnement, beaucoup d'actions ont été définies, mais il faut se donner les moyens de pouvoir les réaliser. Et on ne rappelle pas suffisamment les conséquences des coulées de boues. Le site pilote n'est pas un site expérimental pris au hasard, les précédentes coulées de boues à Saint Léger auraient pu avoir des conséquences bien plus dramatiques pour les personnes.

Mme AUBERT ajoute que cela confirme la nécessité de la contribution de tous les acteurs et pas seulement la collectivité.

M. DUE signale qu'il s'agit avant tout de faire de la prévention des dégradations fortes pour éviter qu'un seul panel de personnes répare les dégâts. Les coûts des réparations doivent donc être intégrés aux coûts de la prévention.

3. Le point sur le projet de canal Seine Nord

M. BEAUCHAMP présente l'avancée du projet de canal Seine Nord.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 janvier au 15 mars 2007. Il indique être allé à la rencontre d'un commissaire enquêteur, le 14 février à HERMIES, pour lui faire part des remarques du SAGE les plus importantes et lui remettre un courrier détaillant les propos.

Sachant que les membres de la CLE ont reçu une copie de ce courrier, M. BEAUCHAMP rappelle uniquement ses principales conclusions :

« Pour conclure, pour un projet dont le montant est évalué à plus de 3 milliards d'euros, je suis étonné des carences des études d'impact et consécutivement des mesures proposées. En effet, les dossiers présentent des insuffisances relatives :

- **à l'impact du canal Seine Nord**
 - o sur les berges du canal de la Sensée au regard du phénomène de batillage et des ondes d'éclusées,
 - o sur les zones humides de la vallée de la Sensée, via le canal de la Sensée qui n'est pas étanche,
 - o sur les bâtiments d'habitation ou professionnels les plus proches : absence de pose de témoins repères visant à s'assurer de l'absence d'impact du canal.
- **aux informations données sur les bassins d'amortissement** : localisation, coût, superficie, efficacité, principe de fonctionnement,... ?
- **aux pompages des éclusées** : aucun élément ne figure dans les documents ;
- **aux informations concernant les dispositifs mis en place pour surveiller la nappe le long du canal**, à des endroits sensibles et surtout au niveau du raccordement avec le canal de la Sensée : nombre et localisation des piézomètres, fréquence des mesures, avis d'un hydrogéologue agréé, modélisation du fonctionnement de la nappe,... ;
- **à l'absence de mesures compensatoires appliquées au canal de la Sensée** du type rénovation des berges, étanchéification du fond du canal, aménagement de berges lagunées (les textes indiquent seulement qu'elles pourraient être réalisées), étude des possibilités de remplacer les siphons par des aqueducs, ...
- **aux garanties sur les modalités précises de mise en œuvre d'une imperméabilité complète du canal** : aucune information n'est donnée sur les techniques et les matériaux qui seront employés ;
- **aux assurances quant à la réparation des dommages et des impacts négatifs liés à un défaut d'imperméabilité** ;
- **aux garanties qui devront être apportées dans la mesure où la construction du canal et/ou son fonctionnement auraient un impact sur des captages et notamment la qualité de l'eau, sur des bâtiments et sur les milieux naturels.**

Il est à espérer que les études détaillées réalisées dans le cadre des dossiers « loi sur l'eau » soient plus pertinentes et apportent enfin des mesures concrètes satisfaisantes pour le bassin de la Sensée. »

La commission d'enquête a émis un avis favorable le 6 juillet dernier sous réserve que soient prises des dispositions pour renforcer la sécurité du canal et de ses ponts canaux et que les 13 recommandations émises soient bien prises en compte. Il est regrettable qu'aucune demande de garantie n'ait été formulée par la commission d'enquête vis-à-vis des risques hydrauliques, hydrogéologiques et environnementaux que va engendrer le canal.

La réserve devrait être levée puisqu'une commission de sécurité a été mise en place pour spécifier les études de sécurité à réaliser dans l'avant projet détaillé et déterminer les mesures de protection à mettre en place.

M. BEAUCHAMP précise que le 06 juillet dernier, il a fait part de ses remarques sur ce projet de canal aux membres du Comité de Bassin. Le Comité de Bassin a pris en compte ses demandes, et a délibéré favorablement pour le projet mais sous certaines conditions, telles que, par exemple :

- la réflexion sur le devenir du Canal du Nord soit incluse dans les études ;
- les risques de dégradation des berges du canal de la Sensée soient bien pris en compte ;
- des précisions soient apportées sur les modalités de réalisation de l'étanchéité du canal et de vérification de sa pérennité ;
- l'impact du canal sur les eaux souterraines soit étudié de manière plus approfondie ;
- un point soit présenté au Comité de Bassin chaque année.

La Déclaration d'Utilité Publique devrait être prononcée au début de l'année 2008, vers mars. Un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sera instruit.

Les études détaillées, les études d'acquisition foncières et les prospections archéologiques se poursuivront jusqu'au début des travaux prévus en 2009.

Le Canal devrait être opérationnel à l'horizon 2013-2015.

Actuellement, des études d'aménagement foncier en coopération avec le Conseil Général du Pas-de-Calais sont en cours et font l'objet de réunions dans les communes concernées avec les exploitants et propriétaires agricoles.

Concernant les financements, le plan n'est toujours pas bouclé. Pour un projet d'environ 3,5 milliards d'euros, l'Europe s'engage sur une subvention de 420 millions d'euros, la Région Nord Pas-de-Calais sur un montant de 180 millions d'euros. Et les Régions Picardie, Ile de France et Haute Normandie ne se sont pas encore prononcées.

M. BEAUCHAMP conclut en précisant qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le canal, mais d'obtenir des garanties sur les impacts environnementaux, hydrauliques et hydrogéologiques.

M. TRUFFAUX remarque qu'il faudrait que les maires concernés par le projet se mobilisent pour aborder le sujet de la prise en charge des voies portées et donc des ponts, qui seront à leur charge. A Hermies, quelques ponts ont déjà été fragilisés, et sont limités en tonnage. Donc, il s'agirait que les VNF prennent en charge dans le futur les voies portées, sinon dans 30 ou 40 ans il faudra que les communes engagent de lourds travaux d'entretien et de réparation. Comme dans la Somme avec la création de l'autoroute, il faudrait convaincre une masse de maires pour défendre leurs intérêts.

M. RENARD indique que cette situation n'est pas normale puisque c'est la création de la voie d'eau qui crée des ponts et donc des voies portées. Concernant les autoroutes, les ponts sont à la charge de la SANEF et non des communes.

M. BEAUCHAMP avoue ne pas connaître les obligations des acteurs, il faudrait consulter les textes de loi.

4 et 5. L'état d'avancement des travaux engagés dans le cadre de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau / La présentation du décret du 10 août 2007 relatif aux SAGE et modifiant le Code de l'environnement.

Les présentations sont jointes en annexe.

Principaux propos retenus.

M. MARTIN indique qu'il faut insister sur le fait qu'on devra intégrer dans le SAGE les éléments de la DCE. Il faut aussi avoir conscience de la portée juridique des documents de la DCE. Un contrôle sera effectué sur ce qui a été prévu dans les documents, en conservant à l'esprit les mesures de Bruxelles si les objectifs fixés ne sont pas atteints.

M. TRUFFAUX ajoute qu'il ne faut pas prévoir des actions inadaptées et difficiles à mettre en œuvre.

Mme AUBERT rappelle que l'élaboration d'un SAGE se fait dans la concertation avec tous les acteurs du bassin.

M. BEAUCHAMP confirme en ajoutant que la place des élus et des usagers a été renforcée par la nouvelle loi sur l'eau, ce qui signifie que le travail local aura plus de poids, et qu'il reste beaucoup de travail et de réflexions à mener quand l'étude sera achevée. Il précise par rapport à la DCE que pour l'ensemble des 4 territoires, Sensée, Escaut, Scarpe amont et Scarpe aval, le montant des mesures complémentaires s'élève à 1 milliard et 110 millions d'euros. Pour financer cette somme astronomique, en théorie, le montant des redevances devrait augmenter en moyenne de 53 % entre 2006 et 2015. L'argent nécessaire à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau sera prélevé via la facture d'eau à la population. Des administrateurs se sont élevés pour obtenir d'autres sources de financement. Mais il est possible aussi d'étaler les mesures et reporter les échéances jusque 2027 en le justifiant par des contraintes financières ou naturelles.

6. Les aspects économiques et techniques de l'assainissement non collectif

La présentation est jointe en annexe.

Principaux propos retenus.

M. SIX indique que l'assainissement non collectif n'a pas un impact si important qu'on l'imagine, d'autant qu'il n'y a pas de concentration des rejets, alors que si une installation collective tombe en panne, la pollution sera plus grave. Les nitrates ne sont pas éliminés mais l'impact sur les nappes est relatif. Aussi, régulièrement, il faut retirer les boues accumulées dans la fosse. L'Agence de l'Eau a délibéré dernièrement pour aider le fonctionnement de l'assainissement non collectif, à travers une aide forfaitaire de 60 euros par vidange de fosse tous les 4 ans, et si un SPANC existe. Le coût moyen d'un assainissement non collectif s'élève à environ 7500 euros, variable selon les secteurs, les communes, l'Agence pouvant apporter 40 % du montant des travaux.

M. CAULIER explique que dans le programme de mesures de la DCE, une mesure prévoit l'installation d'assainissement non collectif quand les communes comptent moins de 1000 Equivalent Habitant. L'impact de l'assainissement non collectif est plus important par rapport à l'assainissement collectif, les nitrates n'étant pas éliminés rejoignent la nappe et les rivières. Sachant que le bassin de la Sensée est sensible, voire vulnérable, et que la majorité des communes du bassin ont moins de 1000 habitants, M. CAULIER souhaite connaître les raisons de la mise en place d'un seuil de 1000 EH pour le bassin de la Sensée et des différences entre les bassins, le seuil de l'YSER étant de 300 EH seulement.

M. SIX avoue ne pas connaître cette notion de seuil. Il ajoute que le problème est surtout celui de la dispersion de l'habitat engendrant un problème économique pour faire du collectif. L'assainissement non collectif est à privilégier lorsque l'habitat est dispersé. Dans le secteur du Sud Arrageois, seul Croisilles est en collectif, les autres communes autour sont en zonage non collectif. Dans le Pas-de-Calais, pour des questions de financement, beaucoup de maires attendent depuis de nombreuses années de faire une installation collective. Pendant ce temps, s'il y avait eu des installations non collectives, les rejets seraient quand même traités.

M. CAULIER souligne que cela signifierait de payer deux fois, une première pour du non collectif, et la seconde pour le collectif.

M. SIX précise que l'assainissement non collectif n'est pas la politique prioritaire de l'Agence de l'Eau.

M. CAULIER s'interroge alors sur le seuil de 1000 EH pour la Sensée, et les autres seuils différents selon les bassins : 100 pour l'Avesnois, 300 pour l'YSER.

M. BEAUCHAMP affirme que ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion de la Commission Permanente SDAGE et que des précisions seront demandées.

M. TRUFFAUX déclare qu'un sujet n'a pas été évoqué alors qu'il mériterait de l'attention, voire une autorisation comme un forage, c'est le puits de perte.

M. SIX explique que l'arrêté de 1995 prévoit que l'évacuation se fasse normalement en dessous, et si cela n'est possible, le puits d'infiltration est une solution, mais qui demande une dérogation du préfet. Les dérogations sont données au compte goutte, car elles demandent des justifications. L'avantage est que cela freine les aménagements et demandent que les travaux soient réalisés correctement par les entreprises ayant un minimum de connaissances. Pour l'existant, il est prévu une réhabilitation de 10 % des habitations au bout de 10 ans, il faudra donc 100 ans pour tout réhabiliter.

M. BEAUCHAMP clôture la séance en remerciant les différents intervenants, les membres de la CLE présents et Madame le Maire.